


Mots-clés

- actualité
- Internet
- médecine
- support et vie scientifique


Recherche

Cliquez ici



Sciences Médicales

Certifier les sites Internet de santé

Publié le mercredi 5 décembre 2007. Information certification HON 

Désormais, les sites de santé devront prouver la fiabilité de leur contenu en souscrivant à la certification Health On Net (HON). Cette décision de la Haute Autorité de Santé (HAS) œuvre pour promouvoir un « surf médical » de qualité sur Internet.

En février dernier, la HAS annonçait déjà vouloir sécuriser l'information médicale mise à la disposition de l'internaute. En choisissant le logo HON@CODE comme marque de qualité, la Haute Autorité accorde toute sa confiance à la fondation non-gouvernementale suisse [HON](#) afin de valider le contenu des sites médicaux français.

Ce logo, gage de qualité du site médical, sera cependant obtenu après une démarche volontaire du responsable du site. Mieux encore, les forums médicaux peuvent également demander cette certification, et renforcer ainsi leur gage de confiance avec leurs usagers. Une fois la soumission évaluée et acceptée par la fondation HON, le webmestre recevra par courrier électronique toutes les instructions nécessaires à la mise en place du logo. Sont concernés par cette validation tous les sites Internet traitant principalement de santé ou d'innovations médicales. Cette certification n'étant pas obligatoire, il n'est pas question de créer une liste noire des sites de santé à proscrire mais plutôt de recommander, de manière officielle, les sites de qualité.

Quels sont les critères retenus par la fondation HON ? Ils sont au nombre de huit, et doivent être respectés par les responsables et rédacteurs des sites internet ayant soumis leur candidature :

- ▶ 1. **Autorité.** Les rédacteurs doivent être clairement identifiés.
- ▶ 2. **Complémentarité.** Le site complète l'information du patient et ne remplace pas la relation patient-médecin.
- ▶ 3. **Confidentialité** des informations personnelles soumises par les visiteurs du site
- ▶ 4. **Attribution.** Les sources des informations doivent être clairement citées.
- ▶ 5. **Justification.** Justifier toute affirmation sur les bienfaits ou les inconvénients de produits ou traitements.
- ▶ 6. **Professionalisme.** L'information doit être rendue accessible, le webmestre clairement identifié et une adresse de contact disponible.
- ▶ 7. **Transparence** du financement. Les sources de financement du site doivent être indiquées.
- ▶ 8. **Honnêteté** dans la publicité et la politique éditoriale. Les responsables éditoriaux doivent séparer la politique publicitaire du site de la politique éditoriale.

Selon une enquête récente de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), 30% des internautes consultent le Net à la recherche d'informations médicales et 40% d'entre-eux vérifient l'origine des informations affichées.

